



AVIS PUBLIC

ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE CARAQUET

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Caraquet a l'intention de modifier son arrêté de zonage en créant une zone AI (aménagement intégré) à même une zone AG (agricole) et une zone MR (mixte rurale). Les propriétés concernées sont situées au 11868, route 11 à Village Blanchard et portent les numéros d'identification (NID) 20628822, 20334967, 20628814, 20344107. Le but de la modification est de permettre l'installation d'un ranch récréotouristique alliant agriculture, élevage, toilettage d'animaux domestiques et agricoles, hébergement, restauration et activités récréatives

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 14 septembre 2026 à 19 h à l'hôtel de ville de Caraquet, 10, rue du Colisée, Caraquet, NB.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière au C.P. 5695, Caraquet, NB E1W 1B7, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 11 septembre 2026 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la ville de Caraquet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CARAQUET

Par : Julie Jacob
Greffière